



PLAN DE PAYSAGE DE LUTTE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PHASE 2 : ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTIONS Synthèse

MAI 2021

Équipe :

Agence Folléa Gautier
Paysagistes urbanistes

AIR COOP - Coopérative d'entrepreneur.e.s du changement
Transition énergétique et adaptation au changement climatique

Ceresco (anciennement Blezat Consulting)
Agriculture et sylviculture





Étude commanditée par :

Communauté de communes
des Hauts Vosges
16, rue Charles de Gaulle
88400 Gérardmer
03 29 27 29 04
contact@cchautesvosges.fr
www.cchautesvosges.fr



Étude réalisée par :

Agence Folléa Gautier
(mandataire du groupement)
Paysagistes urbanistes
100 avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com
www.follea-gautier.com



AIR COOP
Coopérative d'entrepreneur.e.s du changement
6 les Soleiades, route de Chalvet
05 200 Embrun
07 83 89 67 39
j.nahmiyaz@energies-territoire.com
www.energies-territoire.com



Ceresco (anciennement Blezat Consulting)
Agriculture et sylviculture
18 rue Pasteur
69 007 Lyon
04 78 69 84 69
contact@ceresco.fr
www.ceresco.fr

INTRODUCTION

Le diagnostic en phase 1 l'a mis en évidence : les directions prises depuis plusieurs décennies contredisent les valeurs accordées aux paysages des Hautes-Vosges. L'énergie abondante, puissante et pas chère, accessible à tous à partir du milieu du XXe siècle, a d'abord apporté une liberté et un confort individuels nouveaux, inédits dans l'histoire de l'humanité, grâce aux machines : voiture, réfrigérateur, eau courante, chauffage central, chauffe-eau, tracteur, camion, machines-outils, télévision, équipement ménager, ordinateur, etc. C'est encore plus vrai dans le cadre montagnard à la fois contraint et industriel des Hautes Vosges, où les machines des remontées mécaniques, des dameuses et des pelleteuses, et désormais des canons à neige, ont permis un développement touristique qui a en partie compensé la désindustrialisation partielle issue de cette même énergie abondante, puissante et pas chère, qui a exacerbé la concurrence mondiale.

Ces processus posent aujourd'hui des problèmes de durabilité, qui ont été présentés dans le diagnostic : sécheresse et question sur la ressource en eau, fragilité économique des secteurs d'activités spécialisés, érosion de la biodiversité et des qualités environnementales des milieux (scolyte), affaiblissement de la vie locale et du lien social, ... l'ensemble étant étroitement lié à cette surpuissance énergétique qui interroge nos consommations, nos ressources, notre rapport au monde. Certains de ces phénomènes s'accroissent avec le changement climatique, mais il n'en est généralement pas la cause première.

La fragilisation du vivant en est un exemple

préoccupant¹, corrélé en premier lieu à la destruction d'habitats (par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou de gestion forestière, etc.), à la fragilisation des continuités écologiques et de la trame verte et bleue (fragmentation par les activités, surfréquentation des milieux naturels, etc.), et aux pollutions généralisées des écosystèmes (agriculture intensive, industrie, etc.). Le changement climatique vient ici accentuer des phénomènes déjà engagés, comme le montre l'exemple du tarier des prés, dont l'habitat se raréfie avec le retournement des prairies associé à une hausse des températures, ou encore le développement des scolytes et autres parasites favorisés par les conditions climatiques extrêmes de ces dernières années (sécheresses, fortes chaleurs, etc.).

Pour répondre à ces enjeux multiples, c'est dans chacun des trois champs économique, environnemental et social que le plan de paysage veut agir. Et chacun se traduit à travers les 6 orientations de la politique paysagère de la CCHV.

> **Orientation 1** // Pour un urbanisme recentré

> **Orientation 2** // Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

¹ 68 % des effectifs des espèces de vertébrés sauvages ont disparu entre 1970 et 2016 (Indice Planète Vivante - Rapport WWF 2020), et 78 % des effectifs d'insectes volants en trente ans (revue Nature, 2017) ; sur le territoire français, 55 % des effectifs d'oiseaux ont par exemple disparu en vingt-cinq ans (étude CNRS et Muséum d'histoire naturelle, 2018).

> **Orientation 3** // Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte

> **Orientation 4** // Pour la mise en avant des espaces naturels et de la forêt comme ressources locales privilégiées

> **Orientation 5** // Pour des énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne

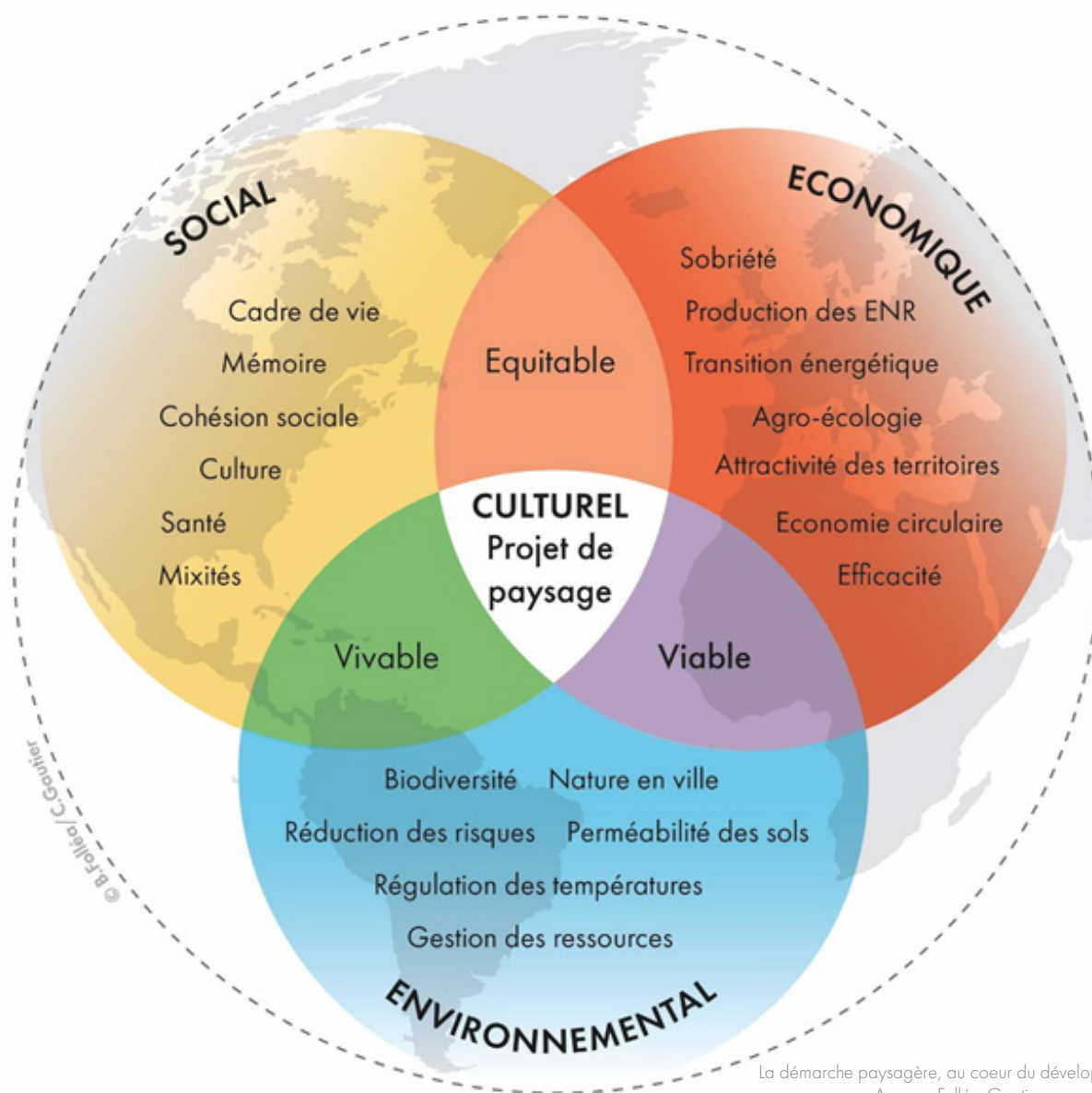
> **Orientation 6** // Pour une task force permanente de conseil et de dialogue autour de l'architecture et du paysage

Les orientations 2 et 4 consistent à conforter les ressources et le vivant en développant des activités agricoles et sylvicoles au bénéfice de paysages durables. Les orientations 1 et 5 visent à renforcer les centres-villes et villages et les alternatives aux énergies fossiles, au bénéfice de la vie locale et du lien social. Enfin l'orientation 3 veut valoriser les patrimoines naturels et culturels au bénéfice de l'attractivité territoriale. Une dernière orientation, en 6e position, vise à coordonner l'ensemble de ces orientations à travers des actions permanentes de suivi et de mobilisation des acteurs sur le long terme.

Le paysage, bien commun culturel vivant et évolutif, est ainsi placé au cœur du développement durable, comme objectif de qualité et comme moyen d'interaction entre ces trois domaines (schéma ci-contre).

Finalement, l'enjeu du Plan de paysage des Hautes Vosges est de contribuer à reconstruire progressivement

LA DÉMARCHE PAYSAGÈRE, AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



un écosystème local, où les économies de la construction, de l'agriculture, de la nature, de la forêt, du tourisme, de l'industrie, de l'énergie et des services notamment, se rebouclent entre elles, tout en bénéficiant des services d'un écosystème naturel préservé. C'est cet écosystème local qui donnera sens et direction à l'évolution du paysage, résilient et adapté au changement climatique, au service d'un développement soutenable en termes social et environnemental.

Chacun des 6 axes est décliné en objectifs de qualité paysagère qui ouvrent de nombreuses pistes d'actions. L'ensemble a été travaillé à la faveur d'ateliers de thématiques réunis à Gérardmer les 31 mars et 1er avril 2021 : à partir de plus de cent pistes d'actions, présentées sous forme de questionnaires et débattues par les participants, ils ont permis une hiérarchisation entre une trentaine d'actions immédiates (priorité 1), des actions à court-moyen terme (priorité 2) et les autres actions envisagées (non prioritaires) (cf. mémoire de la concertation). Parmi la trentaine d'actions immédiates, le Comité de pilotage a poursuivi la priorisation en sélectionnant une quinzaine d'actions à approfondir dans la suite du plan de paysage : la phase 3 développera un programme d'actions prioritaires à suivre pour répondre à ces objectifs.

« Il faut passer d'une logique d'exploitation à une logique d'activation des potentialités du territoire », entretien avec le Conseil scientifique du PNRBV.

SYNTHÈSE

HIÉRARCHISATION DES PISTES D'ACTIONS DU PLAN DE PAYSAGE

SIX ORIENTATIONS ET UNE QUINZAINES D'ACTIONS À CONCRÉTISER

Le territoire des Hautes-Vosges est unique ; mais les acteurs de son aménagement sont multiples : outre la Communauté de communes, et en prévision de l'évolution à venir de son périmètre, l'Etat, la Région, le Département, le PETR de Pays de Remiremont et de ses vallées, le Parc Naturel Régional, les communes, les associations, les syndicats de gestion, les entreprises, les professionnels et leurs représentants, ... et jusqu'aux habitants, ont un rôle à jouer.

Face à la multiplicité des intervenants, et pour que le plan de paysage puisse se concrétiser dans le temps sans se disperser, ses propositions doivent être limitées en nombre et réalisables. Dans la troisième et dernière phase d'élaboration du Plan de paysage, le programme d'actions viendra préciser une quinzaine d'actions à mener en priorité sous forme de fiches précisant les intervenants, les étapes, le coût indicatif et un calendrier de mise en oeuvre.

La hiérarchisation des actions a fait l'objet d'une concertation en atelier et en comité de pilotage (cf. mémoire de la concertation) résumée ici selon quatre niveaux :

- les **actions immédiates** (priorité 1) parmi lesquelles les **18 actions à mettre en oeuvre dans le programme d'action** sont soulignées
- les **actions à court et moyen terme** (priorité 2).
- les **autres actions envisagées** (non-prioritaires).

ORIENTATION 1 // Pour un urbanisme recentré

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
<p>1.1 Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant et des friches</p>	<ul style="list-style-type: none"> Encouragement des principes d'une urbanisation économe et intégrée dans les documents d'urbanisme, travaillés par un homme de l'art Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti en centre-ville, notamment pour les ensembles urbains patrimoniaux. (à grouper avec 1.4) 	<ul style="list-style-type: none"> Repérage et acquisition des logements vacants ou vieillissants des centres-bourgs Recensement des friches d'activité, privées et publiques, et identification de nouvelles vocations Mobilisation et valorisation du patrimoine industriel dans les projets publics et collectifs Lancement de concours d'idées ou organisation d'événements pour changer l'image du patrimoine industriel Création de structures d'accompagnement des porteurs de projets et renforcement de la sensibilisation des habitants Appui, conseil et suivi d'architectes pour les projets d'ensemble et le renouvellement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un observatoire du foncier pour améliorer la diffusion des connaissances et aider les collectivités dans leurs décisions Inscription de ces réflexions dans les stratégies et documents d'urbanisme, notamment communautaires (SCOT, PLUi) Développement d'une palette d'outils réglementaires pour la maîtrise du foncier (emplacements réservés, DUP, PAPAG, ...) appropriée en fonction du contexte
<p>1.2 Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et renforcer les centralités secondaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organisation des réseaux de mobilités du quotidien reliant les centralités. Limitation de l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, Cartes communales) pour maintenir de la population dans les centres (obligation depuis la loi ALUR) 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement du déploiement du télétravail et des téléservices Moratoire sur les créations d'activités commerciales hors centres, en lien avec la protection des terres agricoles dans les fonds de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Identification de l'armature territoriale et localisation des centralités à renforcer (SCoT, PLUi) Encadrement de l'installation de grandes surfaces commerciales Aménagement d'espaces publics pour l'accueil d'activités et de manifestations Soutien à l'activité commerciale et économique locale et diversifiée autour des productions du territoire Développement de la création de « commerces mouvants » ou boutiques éphémères
<p>1.3 Prolonger et développer les trames paysagères (douces, vertes et bleues) dans les villes et villages et requalifier les espaces publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> Conception d'espaces publics durables, économes et adaptés au changement climatique et favorables aux mobilités actives dans les centres-bourgs (cf.5.3) 	<ul style="list-style-type: none"> Identification de la trame paysagère de chaque commune et définition des vocations souhaitées pour chaque espace ouvert Renforcement de la trame paysagère en lien avec le paysage de montagne Aménagement ponctuel des abords des cours d'eau dans l'espace urbain, en évitant le sur-aménagement Concertation et participation des habitants à la programmation, et développement d'actions participatives 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un atlas de la biodiversité à l'échelon communal ou intercommunal Développement du pâturage urbain pour l'entretien des espaces ouverts Limitation du mobilier urbain et de la signalétique Mise en place d'un plan lumière intercommunal et valorisation des paysages nocturnes Charte pour la qualité du paysage des routes et espaces de stationnement Identification de sites prioritaires pour la requalification des espaces publics et lancement d'études de programmation, de concours, etc.
<p>1.4 Protéger les hameaux patrimoniaux dans leur paysage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de l'ouverture des paysages autour de ces sites caractéristiques et lancement prioritaire des réouvertures de terrains enrichis pour les mettre en valeur (cf. 2.1) Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti existant des hameaux patrimoniaux dans le respect de ses caractéristiques architecturales, patrimoniales et d'insertion dans le grand paysage. (à grouper avec 1.1) 	<ul style="list-style-type: none"> Protection du cadre naturel et agricole caractéristiques des hameaux dans les documents d'urbanisme Mise en valeur de l'architecture et des éléments remarquables du paysage de montagne présents Renforcement du nomadisme commercial et culturel pour amener les services et les activités dans les hameaux 	<ul style="list-style-type: none"> Encadrement de leur évolution par une réglementation spécifique dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi) Appui renforcé du CAUE et du PNR dans l'accompagnement des projets

ORIENTATION 2 // Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
<p>2.1 Renforcer la politique de reconquête de terres agricoles et d'ouverture des paysages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Intégration de terrains prioritaires pour le maintien de l'activité agricole et la qualité des paysages dans le zonage des documents d'urbanisme en concertation avec les agriculteurs : terrains mécanisables, prairies humides de fond de vallée, abords des hameaux patrimoniaux, points de vue, etc.</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un outil de suivi des friches agricoles pour favoriser leur reconquête • Cartographie participative (communes et agriculteurs) des parcelles en cours d'enrichissement • Protection durable des prairies de fauche de fond de vallée en tant que maillon essentiel de l'activité agricole : ZAP, PAEN ? • Développement d'une forme de sylvo-pastoralisme adaptée aux mutations en cours : travail avec le PNRBV, expérimentations avec certains porteurs de projet intéressés 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de reconquête de friches et réouverture de sites agricoles, cartographie précise pour anticiper le lancement d'une procédure d'étude d'impact • Poursuite de la mise en œuvre et la révision des réglementations de boisements • Développement d'opérations aux coûts moins élevés privilégiant l'usage des permis de bois associés à une exploitation agricole, sur les parcelles adaptées • Sensibilisation des propriétaires de parcelles enrichies à leur valorisation par l'agriculture • Communication sur le rôle des prairies de fauche à destination du grand public • Accompagnement des agriculteurs aux échanges et regroupement parcellaires pour faciliter leur gestion • Lutte contre la fougère aigle (toxique pour les troupeaux)
<p>2.2 Accompagner les éleveurs dans le maintien de leur activité et leur rôle de gestionnaires des paysages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Soutien technique et financier des agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux et l'entretien du paysage</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la gestion des prairies face au changement climatique et à la raréfaction de la ressource en eau : <ul style="list-style-type: none"> » Soutien à l'agriculture extensive » Diversification des essences des prairies pour garantir une production constante de ressource fourragère » Moindre productivité estivale mais mieux répartie sur l'année » Sur-stockage du fourrage » Préservation et valorisation des zones humides (inventaire à l'échelle de la Communauté de communes) (cf. 4.1) » Création de zones d'ombres » Sensibilisation à l'agroforesterie 	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation des résultats de l'étude des modalités d'adaptation des systèmes herbagers du Massif des Vosges au changement climatique menée par le Pays de la Déodatie et communication auprès des agriculteurs • Développement, sous conditions environnementales précises, de micro-retenues permettant la sécurisation d'eau agricole (stockage) pouvant être associée à des micro-centrales hydroélectriques • Organisation collective d'un apport volontaire de foin récolté pour l'entretien des parcelles privées et publiques par exemple lors d'un événement festif et participatif • Mise à disposition de parcelles publiques ou privées pour pâturage/ fauche aux périodes critiques (fin été, début automne)
<p>2.3 Augmenter la valeur ajoutée des productions par des leviers locaux (mutualisation de moyens, création de labels...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation collective de la transformation des produits locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de la création de groupements d'employeurs pour faciliter la création d'un poste « partagé » pour ces fonctions transversales (transformation, commercialisation...) • Développement de la marque « Cœur de Massif » et de l'identité locale d'autres produits 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur des productions locales auprès des artisans de bouche du territoire
<p>2.4 Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Facilitation de l'installation de porteurs de projet Hors Cadre Familial pour des activités d'élevage, mais aussi maraîchères arboricoles, textiles (fibre végétale)</u> • Extension des fournitures des cantines en produits locaux (écoles, collèges, lycées, administrations, collectivités, entreprises, EHPAD) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des points de vente des produits du territoire ouverts toute l'année (points de vente pérennes) • Mise en lien des producteurs et des acteurs de la RHD locaux (commerçants, restaurants, hôteliers, loueurs de gîtes et de résidences touristiques, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaires des agriculteurs du territoire pour faciliter leur mobilisation lors d'appels à projets • Communication et événements valorisant la production locale • Accompagnement des porteurs de projet en circuit court et en diversification pour éviter les cessations précoces d'activités • Développement de l'agritourisme (fermes-auberges, ...) • Protection des terrains agricoles susceptibles d'accueillir une agriculture « de proximité » avec la mise en place de statut type PAEN ou ZAP

ORIENTATION 3 // Vers l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
<p>3.1 Préserver et mettre en valeur les richesses naturelles et les patrimoines des Hautes-Vosges, à la source de l'attrait territorial</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Identification et valorisation de la richesse des patrimoines locaux et de leur lien avec les paysages</u> • <u>Création ou maintien de zones de quiétudes dans les sites les plus sensibles (soutien des acteurs, financement, réalisation)</u> • Création d'un espace d'initiation aux bienfaits des plantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines • Identification de sites remarquables et mise en valeur par une scénographie ambitieuse • Sensibilisation du grand public au respect et à la préservation des milieux naturels 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de travaux complémentaires de recherche (université, écoles, associations, érudits, etc.) • Mise en œuvre d'actions de valorisation : exposition, événements publication, etc. • Inventaires participatifs des éléments de patrimoines de proximité (beurheus, cités ouvrières, etc.) • Inscription dans les documents d'urbanisme des éléments de patrimoine représentatifs • Valorisation et gestion partagées (chantiers participatifs, événements festifs ou artistiques, recueil de témoignages, etc.)
<p>3.2 Élaborer un schéma d'accueil et de mobilité touristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Recherches d'alternative à la voiture pour les déplacements entre bourgs et stations et organisation de l'intermodalité</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de navettes depuis les gares lors des périodes de forte fréquentation, adaptées aux horaires de train • Stratégie de communication sur la possibilité de rejoindre le territoire en train • Mise en œuvre de plans vélo et piétons et d'itinéraires compatibles avec les enjeux de préservation des sites 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de communication concernant le trafic automobile et information en amont (points d'entrée du territoire) pour une meilleure répartition des visiteurs • Développement de points d'information, relais des offices de tourisme, dans les bourgs et portes d'entrée du territoire • Implantation des aires de stationnements associée à une stratégie de tarification différenciée • Requalification des espaces publics des centres-bourgs pour intégrer les espaces de stationnements et améliorer le confort piéton • Mise en place de points de stationnements éphémères sur les grands parcours de randonnées • Développement de l'offre de stationnement et d'accueil pour les caravanes chez l'habitant ou l'agriculteur
<p>3.3 Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Extension des plages d'ouverture exclusive aux modes doux et navettes dans les périodes de forte fréquentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution progressive d'un belvédère linéaire à la circulation apaisée, ponctué d'aménagements sobres et de qualité mettant en scène le paysage et les milieux (de la vue panoramique à ce qui est à nos pieds) • Poursuite d'aménagements sobres et adaptés à l'esprit des lieux menés sur les points d'arrêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un observatoire des usages de la route des Crêtes • Développement du potentiel pédagogique d'interprétation sur la route des crêtes en lien avec des initiatives permanentes ou événementielles de nature culturelle, artistique, paysagère, environnementale, etc.
<p>3.4 Poursuivre la diversification des activités des stations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des offres d'activités douces et écoresponsables en station • Développement des dispositifs incitatifs de recours à la mobilité douce/commun pour l'accès aux domaines skiables (cf. 3.2) • Accompagnement des commerces et hébergeurs dans une démarche éco-responsable 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un observatoire de la biodiversité, développement des zones de protection et valorisation de la biodiversité comme vecteur de découverte et d'attractivité touristique • Mise en paysage des abords et des aires de stationnements en y intégrant des capacités d'énergies renouvelables • Développement autour du soin de soi par la nature (sylvothérapie, déconnexion numérique, ...) • Développement de produits touristiques ciblés à l'échelle des stations (restauration bio, modes de déplacements 0 CO2, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration paysagère des équipements techniques liés à l'exploitation des domaines skiables hors saison hivernale • Réalisation du bilan carbone domaine skiable et de la destination touristique • Engagement de la transition énergétique des domaines skiables en tant que vecteur de diversification économique et de réduction d'impact • Appui à la requalification (dont énergétique) de l'immobilier touristique • Engagement vers une stratégie d'exploitation résiliente aux effets du changement climatique • Développement de l'activité pastorale sur les pistes en période estivale • Rénovation des équipements de station pour des usages inter-saisonniers et qualitatifs sur le plan environnemental • Introduction dans les offres touristiques d'activités culturelles ainsi que des visites de fermes ou petites entreprises artisanales

ORIENTATION 4 // Vers la mise en avant des espaces naturels et de la forêt comme ressources locales privilégiées

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
<p>4.1 Gérer durablement la ressource en eau et le vivant associé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <u>Inventaire et restauration des zones humides à l'échelle de la Communauté de communes (lacs, tourbières, prairies humides)</u> <u>Accompagnement technique et financier de la mise en oeuvre du Plan Lac pour les lacs de Xonrupt-Longemer et Gérardmer</u> 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des pratiques agricoles pour préserver les prairies humides, leur rôle de stockage et d'accueil du vivant (cf. 2.2) Lutte contre l'érosion des sols forestiers liés aux pratiques sylvicoles et à la fragilisation de la forêt (cf. 4.2), qui accroît le ruissellement Mise en oeuvre de mesures d'accompagnement pour la préservation de la ressource en eau et communication sur les bonnes pratiques à adopter 	
<p>4.2 Développer la stratégie de réponse à la crise forestière et accompagner son adaptation au changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <u>Diversification des plantations forestières et soutien aux dynamiques naturelles de renouvellement : poursuite des expérimentations en lien avec les autres gestionnaires (PNR BV et PNR VN)</u> Gestion de la pression cynégétique : protection des espaces de renaturation naturelle/ de plantation 	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un plan d'actions avec deux temporalités : gestion de crise (renaturation, plantation) et structuration filières (développement filière « sapin ») Renforcement du rôle d'espace de découverte et de fraîcheur des espaces forestiers, tout en veillant à éviter la saturation : développement des réseaux de sentiers en lien avec les espaces habités et les sites touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance, desserte, bandes « pares-feux » et réserves d'eau pour lutter contre les départs de feu Mise en valeur de la forêt comme espace ressource pour la biodiversité : poursuite de la création de réserves forestières intégrales Développement de la sensibilisation du public à la gestion forestière : communication sur les valeurs de la forêt, sur les objectifs de son exploitation, sur la crise actuelle (changement climatique, attaque de scolytes...) sur les travaux d'adaptation en cours, etc.
<p>4.3 Développer un écosystème territorial autour du bois</p>	<ul style="list-style-type: none"> <u>Appui à la structuration de la filière bois pour la construction et la rénovation : développement d'un cluster producteurs-transformateurs-architectes en valorisant les essences locales (sapin, épicéa, etc.) par de belles réalisations</u> 	<ul style="list-style-type: none"> Développement des chaudières-bois et réseaux de chaleur collectifs, alimentés en circuits courts Mise en récit du bois : d'où il vient, qu'est-ce qu'il offre (PAT/projet alimentaire territorial pour le matériau = PMT) 	<ul style="list-style-type: none"> Développement des espaces de stockage ? Mobilisation du foncier industriel en friche ? Développement du paillage des litières animales par les plaquettes forestières ? Création de tiers-lieux / ateliers mutualisés autour du bois (cf. plan d'action du schéma économique) Création d'un lieu vitrine de la filière bois

ORIENTATION 5 // Pour des énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
<p>5.1. Accompagner la rénovation énergétique du bâti</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impulser et soutenir la création d'une plateforme de la rénovation énergétique (cf. 6.1) • <u>Engager un programme local de l'habitat</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner une expérimentation d'éco-rénovation énergétique exemplaire • Développer une vision de l'architecture vosgiennes contemporaine 'régénératrice' dans le cadre de partenariats avec les écoles d'architecture et de design de Nancy et Strasbourg • Engager un diagnostic patrimonial communal et intercommunal et engager des plans pluriannuels d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un guide à l'éco-rénovation du bâti ancien et d'après-guerre dans les Hautes Vosges • Structurer un service de prévention de la précarité énergétique couplé à une offre subventionnée d'un bouquet de « travaux d'intervention d'urgence tout corps d'état. » • Animer et accompagner les entrepreneurs locaux dans la structuration d'une offre globale de rénovation énergétique • Engager la réalisation d'un Atlas de l'Architecture et de la Transition des Hautes Vosges : cartographier et caractériser le patrimoine bâti au regard des enjeux de la transition écologique, climatique et énergétique
<p>5.2. Développer des projets d'ENR aux bénéfices collectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude de programmation de déploiement des ENR Solaire et Biomasse > Identification et caractérisation des sites potentiels avec approche technico économique • Impulser la création de structures d'investissements aux capitaux locaux • Lancer un projet d'impulsion d'ombrières photovoltaïques avec un approche architecturale et paysagère intégrée 	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer un Comité Local EnR de gouvernance public-privée en vue de la préfiguration des structures de portage opérationnel des sociétés de projets • Réviser les documents d'urbanisme afin de favoriser le déploiement des potentiels ENR • Explorer la mise en image et en récit des Paysages de la Transition Énergétique dans le cadre d'un partenariat de recherche-action avec des Écoles de Paysages et de Design 	<ul style="list-style-type: none"> • Ré-étudier la faisabilité du projet éolien avorté
<p>5.3. Engager la transition énergétique des équipements et des aménagements publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer un Plan Lumière intercommunal permettant la rénovation énergétique de l'éclairage public, la protection du ciel et de l'environnement nocturne et la mise en valeur du patrimoine architectural • <u>Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics et élaborer un plan d'investissement pluriannuel</u> • Intégrer la mobilité durable comme axe prioritaire de tout aménagement urbain (piste cyclable, co-voiturage, boucle piétonne, etc.) (cf. 1.3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une structure dites de « tiers financements » pour soutenir les collectivités dans leurs investissements en faveur de la transition énergétique • Soutenir la croissance des usages des vélos à assistance électrique (prime, réseau de borne de recharge, voies cyclable sécurisées, ...) 	

ORIENTATION 6 // Pour une task force permanente de conseil et de dialogue

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
<p>6.1. Créer une commission spécifique d'accompagnement et de suivi du plan de paysage et de mise en relation des acteurs locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Création de l'atelier permanent du Plan de paysage des Hautes-Vosges</u> • <u>Création d'une plateforme de conseil et de mise en relation multithématique pour la qualité des aménagements (voir aussi 5.1)</u> • <u>Sensibilisation des acteurs et du grand public à la qualité architecturale, environnementale, énergétique et paysagère</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de marchés à bons de commande pluri-annuels de paysagistes concepteurs, architectes, etc. • Communication sur le dispositif de conseil et de suivi mutualisé auprès des acteurs de la construction (promoteurs, fournisseurs, magasins spécialisés...), des communes et du grand public : création d'une plaquette, annonces radio, etc. • Réalisation de projets participatifs entre entreprises et particuliers, ou sous la forme de workshop • Organisation de visites d'opérations, de sites et de territoires avec les élus et techniciens dans et hors des Vosges • Formation des instructeurs de permis de construire et d'aménager à l'ambition architecturale, paysagère et climatique • Organisation de résidences d'architecture : permettre à un professionnel de s'immerger sur un territoire avec un double rôle de propositions concrètes et de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Passage de conventions avec les organismes partenaires (CAUE, PNR, Espace Info Energie, etc.) • Nomination d'un paysagiste-conseil et d'un architecte-conseil pour le suivi des projets (création de poste) • Favoriser le partage d'expérience entre élus et techniciens : requalification paysagère des centres-bourgs, usage du bois dans les bâtiments collectifs, réouvertures de terres agricoles, etc. • Organisation de conférences, séminaires, autour des questions du paysage et de l'adaptation au changement climatique



Étude commanditée par :

Communauté de communes
des Hautes Vosges
16, rue Charles de Gaulle
88400 Gérardmer
03 29 27 29 04
contact@cchautesvosges.fr
www.cchautesvosges.fr



Étude réalisée par :

Agence Folléa Gautier
Paysagistes urbanistes
100 avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com
www.follea-gautier.com



AIR COOP
Coopérative d'entrepreneur.e.s du changement
6 les Soleiades, route de Chalvet
05 200 Embrun
07 83 89 67 39
j.nahmiyaz@energies-territoire.com
www.energies-territoire.com



Ceresco (anciennement Blezat Consulting)
Agriculture et sylviculture
18 rue Pasteur
69 007 Lyon
04 78 69 84 69
contact@ceresco.fr
www.ceresco.fr